

## REGLEMENT DE L'EPREUVE 2018

**Article 1 :** Les **26èmes Foulées Outreloises** ont lieu le **dimanche 18 novembre 2018** et sont ouvertes à toutes les personnes licenciées ou non. Les participants courent sous leur propre et exclusive responsabilité.

**Article 2 :** Les coureurs licenciés FFA, devront fournir la **photocopie de leur licence**, Les non licenciés devront fournir un certificat médical de **« non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition »**, datant de moins d'un an le jour de la manifestation.

**Article 3 :** Les organisateurs se dégagent de tout vol pouvant survenir dans les locaux occupés.

**Article 4 :** Départ et arrivée sur le site du stade municipal d'OUTREAU « Boulevard Kennedy »

### **Article 5 : INSCRIPTIONS**

**L'inscription par internet, formulaire papier ou par le club ou « team » vaut acceptation du présent règlement.**

**Course des 10 Kms ATTENTION Places limitées à 1000 coureurs (Nombre révisable)**

**Tarifs :**

- **9 € Individuel jusqu'au 14 novembre 2018**
- **7€ Team ou club à partir de 5 personnes jusqu'au 14 novembre 2018**
- **Tarif unique de 10€ du 15 au 17 novembre 2018** (pas de tarif team ou club)
- **Tarif unique le jour de la course 12€** (pas de tarif team ou club)

**L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.**

**Information :** Envoie par courrier au plus tard **le mardi 13 novembre (cachet de la poste faisant foi) des dossiers d'inscription (bulletin et paiement)**, le dépôt en mairie restant possible jusqu'au vendredi 16 novembre 2018.

### **Courses enfants gratuites**

#### **Article 6 : Annulation de l'épreuve :**

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (Conditions climatiques exceptionnelles, avis d'alerte orange de la sous préfecture, état d'urgence..). Aucun remboursement ne sera effectué pour l'ensemble des inscriptions.

#### **Article 7 : Annulation d'un compétiteur à l'épreuve :**

En raison des frais engendrés par toute annulation (frais bancaires et postaux), il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait. En cas de non participation, le propriétaire du dossard ne pourra en aucun cas rétrocéder ce dernier à une tierce personne, si le cas est avéré il sera tenu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

**Article 8 :** Retrait des dossards à la salle Tour du Renard **samedi 17 novembre de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30** ainsi que le **jour de la course de 8 heures à 9h45**.

#### **Article 9 : Horaires et distances des épreuves de course jeunes :**

- ✓ 9h00, Minimes Filles – Garçons (3,4 kms) / Poussins(es) (1200m)
- ✓ 9h15, Benjamins(es) (2kms) / Eveil Athlétique Filles – Garçons (600 m).

**Article 10 :** Horaire et distance de l'épreuve des 10kms : 10h00, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters, homme et femme. Course mesurée officiellement et ayant obtenu le label Régional, qualificatif pour le Championnat de France.

**Article 11 :** **Sur le 10 Kms** : classement et récompense par catégories d'âges.

Course comptant pour le challenge du Boulonnais.

Les classements sont réalisés par CHRONOPALE par un système de lecture à puce qui est à fixer sur la chaussure et à remettre à l'organisateur à l'arrivée de la course.

**Sur les courses jeunes** : récompenses à l'arrivée pour chaque participant.

**Article 12 :** L'épreuve est couverte par une assurance souscrite par les organisateurs (responsabilité civile).

**Article 13 :** La course des 10kms comprend 2 boucles de 5 kms en centre ville, 1 point de ravitaillement par boucle sera prévu.

**Article 14 :** Sécurité : elle sera assurée par Opale secourisme, Médecin, Police Municipale, bénévoles, employés municipaux.

**Article 15 :** Remise des prix du 10 Kms à l'issue de l'épreuve, à la salle Tour du Renard.

- ▶ Dotations, coupes, distribution de lots à la tombola par tirage au sort.
- ▶ Toute personne absente lors de la remise des prix, ne pourra prétendre à sa récompense ou à son lot pour la tombola.

**Article 16 :** Les vestiaires, les douches et parking sont à votre disposition dans le complexe du stade.